

Actualités COVID-19

Reconfinement et mesures d'accompagnement



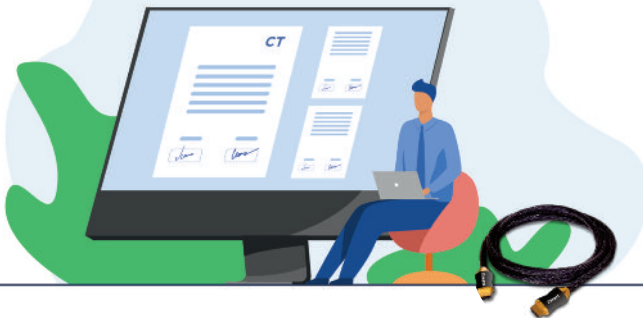
InterSyndiCAAS



4 SYNDICATS UNIS

ÉQUIPEMENT

GRAND ÉCRAN



• Dotation et livraison d'un écran 22 pouces + câble HDMI par la direction aux salariés dont l'activité le nécessite pour ceux qui le souhaitent.

OU

• Un remboursement sur facture à hauteur de 50 % du coût dans la limite de **100 €**. Le remboursement s'effectue sur note de frais, avec un effet rétroactif au 15 mars 2020.



NOUS AVIONS FAIT LA DEMANDE DÈS LE PREMIER CONFINEMENT, ET AVIONS ESSUYÉ UN REFUS DE LA DIRECTION.

NOUS AVONS PERSISTÉ ET OBTENU LA DOTATION OU LE REMBOURSEMENT D'UN ÉCRAN.

VACCINATION ANTIGRIPPALE



• La campagne est maintenue et tous les salariés inscrits le souhaitant devront se rendre sur site pour être vaccinés.

AUTRES DEMANDES

• Le remboursement des frais de repas pour les salariés ne bénéficiant pas de ticket restaurant.



• Le remboursement d'équipement (fauteuil, souris, etc.), de frais annexes (électricité, internet, etc.)

LA DIRECTION NOUS RENVOIE À L'ACCORD

TÉLÉTRAVAIL QUI DEVRAIT NORMALEMENT ABOUTIR EN JANVIER 2021.

NOUS NE LACHERONS RIEN ET RÉITÉRONS NOS DEMANDES À CHAQUE RÉUNION.

JE SOUHAITE REVENIR SUR SITE



Vous vivez très mal le confinement, parce que vous êtes une personne isolée, parce vous avez des problèmes à votre domicile ! (ex : manque de place pour travailler, etc.)



PARLEZ-EN À VOTRE MANAGER ET/OU CONTACTEZ L'UN DE VOS ÉLUS INTERSYNDICAAS

VRAI

PERSONNE NE PEUT VOUS IMPOSER DE REVENIR SI VOUS AVEZ UNE ACTIVITÉ "TÉLÉTRAVAILLABLE"